

الندوة الجهوية لجامعات الشرق
Conférence Régionale des Universités de l'Est

C.N. E. D.

Conseil National de l'Ethique et la Déontologie

COMMISSION PREVENTION ET LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

PREAMBULE

L'éthique, l'honnêteté et l'intégrité morale et scientifique, représentent des valeurs partagées et hautement revendiquées par l'ensemble des Systèmes d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique dans le monde. Car au-delà de la valeur morale qu'elles véhiculent, elles constituent un garant pour l'innovation, l'originalité de l'idée et/ou de la démarche et l'avancée des savoirs et des connaissances dans le monde. Le copier-coller, la falsification des données et des résultats constituent en effet les plus grands dangers pour l'avancée des savoirs, des arts et de la culture.

Aussi, la protection de la propriété intellectuelle et de la paternité des idées, des œuvres et des travaux constituent-elles une priorité du monde universitaire, de la Recherche et de la production des œuvres littéraires et des œuvres d'art.

L'inspiration à partir de l'œuvre d'autrui, la parodie, l'utilisation des travaux réalisés par d'autres, moyennant salaire et rétribution (nègres en littérature), l'appropriation pure et simple de travaux d'autrui, ont toujours existé et leurs origines remontent à la nuit des temps dans toutes les cultures humaines, néanmoins les définitions et les premières démarches pour la structuration de leur condamnation remontent au moyen âge, avec le développement de la publication des œuvres d'art et de littérature. Actuellement, et dans tous les pays du monde, la notion et les chartes d'éthique et de déontologie, incluant essentiellement l'honnêteté et la lutte contre la fraude et la falsification, est affichée comme une des valeurs essentielles de la vie universitaire, celle de la recherche scientifique et dans le monde des arts et de la culture. De plus, le développement des outils cybernétiques, dotés de puissance de manipulation, de stockage et de mémorisation de très grandes quantités d'information, permettent, comme cela n'a jamais été le cas auparavant, de mener des enquêtes rapides et efficaces, lutter et prévenir l'acte de plagiat, et les institutions se dotent systématiquement d'outils de lutte et de prévention pour éviter et sanctionner les actes de plagiat commises en leur sein.

Si la tentation du copier-coller est grande, et que la pratique du plagiat prend de plus en plus d'ampleur, il s'avère que beaucoup de situations signalées résultent d'un comportement involontaire et de la méconnaissance du phénomène et des voies et moyens pour s'en prémunir. Aussi, les démarches et les outils de prévention contre le plagiat prennent-ils de plus en plus d'importance dans les institutions et les programmes de formation et de recherche, et les actions de formation et de sensibilisation, ainsi que les engagements formels dans le cadre de chartes d'éthique, de déontologie et d'anti-plagiat constituent de plus en plus les priorités de ces institutions.

I. CONNAISSANCE DU PLAGIAT

DEFINITIONS ET GENERALITES

origine

Wikipédia :

Origine du mot et histoire du **plagiat** dans les arts. Attesté en français en 1697, le mot **plagiat** est l'œuvre d'un tricheur, d'un voleur ou pilleur. ... Le mot latin provient du verbe plāgiāre, qui signifie simplement à l'époque de Cicéron volé un homme, selon le Gaffiot.

L'étymologie du mot plagiat remonte aux Grecs et au mot plagios, qui signifiait « ce qui est oblique, de travers ». Chez les Romains, ce mot est devenu plagiarius. Il servait à qualifier celui qui vole ou qui kidnappe les enfants ou les esclaves de quelqu'un d'autre.

Les dictionnaires

Larousse :

Acte de quelqu'un qui, dans le domaine artistique ou littéraire, donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre.

Plagiat = action de plagier, de copier l'œuvre de qqn d'autre en la faisant passer pour sienne.

Le Petit Robert :

s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et à les présenter comme siens

Wikipédia :

Le **plagiat** est une faute d'ordre moral, civil ou commercial, qui peut être sanctionnée au pénal, elle consiste à copier un auteur ou accaparer l'œuvre d'un créateur dans le domaine des arts sans le citer ou le dire, ainsi qu'à fortement s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner. Il est souvent assimilé à un vol immatériel.

Quelques organismes

CNRS :

Dans le guide « Pratiquer une recherche intègre et responsable » du CNRS et des universités, il est défini comme « l'appropriation d'une idée ou d'un contenu (texte, images, tableaux, graphiques, etc.) total ou partiel sans le consentement de son auteur ou sans citer ses sources de manière appropriée » Le plagiat en recherche est avant tout une tromperie vis-à-vis des collègues et du public : « le plagiat est une usurpation du rôle de chercheur, il révèle une imposture. Il n'est pas falsification, il est confiscation de la substance de l'idée créatrice à celui qui l'a délivrée ; il n'est pas déformation, il est captation de la pensée novatrice de celui qui l'a avancée »

académie française :

1. Antiquité. Vente d'hommes libres présentés comme étant des esclaves, ou vente d'esclaves appartenant à autrui. Par extension. Vol d'enfants.
2. Action de plagier. Le plagiat est un délit puni par les tribunaux. Par métonymie. Ouvrage dont certains passages, donnés pour originaux, ont été empruntés à autrui. Ce roman n'est qu'un plagiat.

Paris Sorbonne :

« Le plagiat consiste à copier un modèle, que l'on omet délibérément de désigner. Dans le domaine littéraire, il consiste à recopier entièrement ou partiellement un ouvrage, dont on feint d'être intégralement l'auteur »

Cambridge :

Plagiarism: *using someone else's ideas, words, data, or other material produced by them without acknowledgement*

Academic misconducts :

Academic misconduct, broadly speaking, is any action which gains, attempts to gain, or assists others in gaining or attempting to gain unfair academic advantage. It includes plagiarism, collusion, contract cheating, and fabrication of data as well as the possession of unauthorised materials during an examination. Every current and former student of the University is expected to understand and abide by rules of behaviour which specifically prohibit academic misconduct. Below you can find links to further information about academic misconduct.

Dans le domaine juridique, la notion de **plagiat** s'apparente à celle de la contrefaçon. Rappelons que la contrefaçon se définit comme « *toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi* » (CPI, art L 335-3).

Une disposition du Code de la propriété intellectuelle peut également renseigner sur le plagiat. En l'espèce « *toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque* » (CPI, art L 122-4).

Ainsi, le PLAGIAT apparaît, dans toutes les définitions et dans tous les organismes et secteurs, comme un acte condamnable sur le plan de l'éthique et puni sur le plan réglementaire et législatif. Il s'apparente à une action de vol, et la désignation arabe "انتحال", ainsi que l'origine latine du mot plagiat ou plagiarism, lui donnent cette signification de manière pleine, entière et sans équivoque.

II. LES FORMES DU PLAGIAT

L'acte du plagiat est présent dans les différents niveaux et travaux de la formation des élèves et des étudiants, ainsi que dans différents volets de l'activité de Recherche Scientifiques et ceux de la production d'œuvres intellectuelles de manière générale. Cela peut aller du vol de l'idée du projet et/ou de la démarche, jusqu'à celui de résultats, de rapports, ...

La liste suivante donne, de manière non exhaustive, les formes les plus courantes de ce phénomène :

1- Plagiat à partir du travail d'autrui

a. Appropriation pure et simple d'une œuvre d'autrui ;

Copie partielle ou totale à partir d'une œuvre sans citer les auteurs originaux et les règles du renvoi aux références¹ ;

- i. Thèses et mémoires
- ii. Articles et communication scientifiques
- iii. Rapports de stages
- iv. Tous rapports et comptes rendus individuels ou collectifs².

b. Copier une idée ou une démarche originales ;

c. Copier des résultats scientifiques

d. S'approprier à titre individuel un travail collectif

e. La traduction à partir d'une œuvre établie dans une autre langue et s'approprier l'idée et le travail scientifique sans citer les auteurs originaux ;

f. Copier des modèles, des schémas, des cartes, des images ou tout autre support illustratif d'une démarche ;

g. Copier sur son voisin/collègue pendant un examen

h. Faire rédiger tout ou partie d'une œuvre (thèse, livre, photocopie, rapport, ...) par une autre personne (étudiant, assistant, ...) sans le citer en qualité de co-auteur

i. Paraphrase

j. Contrefaçon

2- Auto-Plagiat

a. Publier deux ou plusieurs fois le même travail, même sous forme de traduction ;

b. Reformuler la présentation des mêmes résultats, déjà publiés sans citer les références de la première publication ;

c. S'inspirer de travaux antérieurs et en copier une partie significative sans citer les références de la première publication ;

d. Cas de reprise de travaux personnels antérieurement édités sous un pseudonyme ou anonymement ;

¹ **Attention**, parfois il ne suffit pas de citer les références, notamment dans le cas des œuvres protégées par des copyrights. L'autorisation de l'auteur ou des ayants droits est alors exigée.

² Dans un travail collectif, la responsabilité est collective et si un membre de l'équipe commet un acte de plagiat, toute l'équipe en est considérée responsable.

3- Plagiat institutionnel

Les institutions peuvent également commettre des actes de plagiat, volontaires ou involontaires, notamment à travers leurs publications et prospectus, leurs sites, ainsi que leurs diverses notes et communiqués, ...

En résumé, il apparaît ainsi que « ***Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est un délit. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.*** »

III. COMMENT EVITER LE PLAGIAT

Pourquoi le plagiat?

Toute démarche thérapeutique, pour être efficace, doit être précédée par une démarche diagnostique pour identifier les causes du mal et mettre en œuvre les outils et démarches pour le contrer efficacement.

Les raisons qui poussent au plagiat sont nombreuses mais les plus évoquées sont :

- **Le manque de compétence scientifique et de confiance en soi :**
On peut estimer plus rassurant de réclamer comme siens des démarches, des textes ou des résultats qui ont déjà été validés scientifiquement.
- **L'intention délibérée du vol**
- **Le manque de temps, résultant toujours d'une mauvaise planification des tâches**
On prend le prétexte du manque de temps pour s'approprier un rapport, un résultat, ... volé dans la littérature spécialisée ou emprunté à ses collègues, parents et amis.
- **L'incapacité à formuler ses propres phrases :**
L'angoisse de la page blanche, les difficultés de la rédaction, parfois dans une langue dont on n'a pas la maîtrise, pousse au copier-coller, d'autant que les développements des sites informationnels contiennent des quantités très importantes de textes, rapports, thèses et autres, et on croit que ceux qui vont évaluer le travail n'ont pas la capacité d'être informé de tout.
- **L'ignorance**
L'ignorance et la méconnaissance des règles conduit également à l'acte du plagiat. Cette ignorance peut porter sur :

- **Les textes concernant le plagiat**

Ne pas savoir identifier les actions cataloguées comme ‘actes de plagiat’ ;
Ignorer les règles de la rédaction scientifique ;
Ignorer la réglementation et les sanctions possibles.

- **La connaissance des travaux déjà publiés**

L’histoire des Sciences regorge des exemples des chercheurs qui, par des voies différentes et dans des lieux différents, ont abouti aux mêmes résultats. Comme il est possible, par ignorance, de reprendre des thématiques de travaux déjà effectués par d’autres.

- **Le manque de moyens pour atteindre des résultats :**

Engagé sur des travaux qui nécessitent des moyens importants et non disponibles, on peut être tenté d’emprunter des résultats en pensant que si on avait disposé des équipements nécessaires on aurait abouti aux résultats qu’on s’est approprié.

- **La tentation de gagner beaucoup en fournissant peu d’efforts :**

Cette catégorie peut rejoindre celle du ‘vol délibéré’
Cette population existe et prolifère dans les institutions d’enseignement, où l’action de copier sur son voisin pendant l’examen, est un geste très répandu et finit par faire croire à leurs auteurs que le bénéfice est plus important que le risque, et qu’il est plus intéressant de voler un travail plutôt que de se fatiguer pour le produire.

- **Esprit conformiste (vouloir reproduire fidèlement ce qui paraît idéal)**

Certains ne peuvent penser à chanter le Chaabi sans imiter le Maître El Anka dans sa manière de s’habiller, de jouer, dans sa voix, ...
On croit qu’on ne peut être bon qu’en reproduisant fidèlement ce qui a été apprécié et applaudi.

Observation :

Beaucoup de situations de conflits, qui peuvent déboucher sur des accusations de vol scientifique et de plagiat, résultent de l’incompréhension de la notion de ‘paternité scientifique’ et de ‘propriété’ résultant d’un travail de recherche effectué dans le cadre d’un projet ou de thèse.

A ce titre, il convient d’inclure ces thématiques dans les programmes et opérations de formation et de sensibilisation, et de faire signer des engagements aux différents partenaires dès leurs inscriptions dans ces projets.

Idée forte à faire assimiler :

Paternité scientifique : revient à l’enseignant directeur de la thèse engagée

Propriété du produit de la recherche : Revient à l’établissement qui a abrité le travail.
La propriété intellectuelle des auteurs est sauvegardée par leur citation en qualité d’auteurs du travail

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Beaucoup d'aspects, parmi ceux cités ci-dessus et causes de plagiat, peuvent être contrés par des actions de formation et de sensibilisation, ainsi que par la mise à disposition d'outils et moyens.

Ceci doit viser à faire connaître le phénomène et sa condamnation unanime sur les plans moral et réglementaire, au niveau national et international, en particulier pour les aspects qui touchent la fraude en général, et celle commises dans les examens en particuliers, ainsi que les règles de conduite pour l'élaboration et la remise des rapports et mémoires pour les travaux personnels et les mémoires.

Cette action peut s'articuler autour de :

- L'insertion de matières consacrées à l'éthique et au plagiat dans les parcours de formation des étudiants :
 - En début des cycles de formation
Aspects généraux - code éthique de l'étudiant – Fraudes dans les examens
 - En fin de parcours ou en début des travaux de recherche (PFE et Doctorat)
Comment éviter le plagiat – Réglementation – conséquences - sanctions
- Formation et séminaires pour la rédaction scientifique
- Journées d'études sur le plagiat pour tous les acteurs (ces formes, ces dangers, ...)

OUTILS DE LUTTE CONTRE LE PLAGIAT

Les établissements doivent se doter de :

- Les organes en charge de la prévention et la lutte contre le plagiat
Notamment, le Conseil d'éthique et de déontologie de l'établissement
- Les portails dédiés, numériques et en accès libre sur le site de l'établissement
- Les chartes de l'éthique et de la déontologie, ainsi que celle de lutte contre le plagiat
- Des documents normalisés à faire signer par les étudiants, les enseignants-chercheurs, les chercheurs, en début de leur engagement dans des travaux de recherche, et au moment de la remise de leurs travaux

Par ailleurs, les établissements doivent se doter des outils :

- Logiciels agréés pour la détection du plagiat ;
- Les données et informations utiles (portail des thèses, mémoire et publications, bibliographie, ...) pour éviter la reproduction de travaux déjà publiés, réalisés ou en cours de réalisation.

POURQUOI CITER LES AUTEURS ?

- Pour respecter les droits d'auteur et la paternité de l'œuvre citée
- Pour que l'auteur puisse retirer les bénéfices de son œuvre (citations);
- Pour permettre au lecteur de repérer ces informations et de les mettre en contexte;
- Pour démontrer votre connaissance des travaux fondateurs et de ceux reliés à votre problématique (état de l'art);
- En fait, les seules informations qu'il n'est pas nécessaire de citer sont celles qui sont notoires. Par exemple, si vous indiquez, dans un travail académique, qu'en principe, l'eau gèle à zéro degré Celsius, vous n'êtes pas obligé de mentionner la provenance de cette information car cette dernière est de notoriété publique.
- Si vous n'arrivez pas à déterminer si l'information que vous voulez intégrer à votre travail est notoire, posez la question à votre professeur.
- Le lecteur de votre texte doit savoir son origine pour pouvoir, à son tour, redécouvrir les cheminements de pensée, concevoir de nouvelles perspectives et émettre de nouvelles idées.

LES RESPONSABILITES

Un travail de Recherche est toujours une œuvre collective, et la responsabilité collective s'exerce aussi en cas de dépassement par rapport aux règles de l'éthique et de la déontologie, notamment pour les actes de plagiat.

Les responsabilités des institutions ;

La responsabilité morale et réglementaire engage l'institution, qui est tenue par ses engagements dans le cadre de la réglementation institutionnelle, les chartes et les conventions nationales et internationales.

Elle doit prendre toutes mesures à même de prévenir, éviter, et sanctionner les actes qui sont de nature à entacher les valeurs éthiques et morales et nuire à son image et ses engagements.

Responsabilités des organes de l'institution (Facultés, Instituts, Départements, Comités et Conseils Scientifiques, Comités des Formations Doctorales, Conseils des Laboratoires, ...)

Ces organes doivent constituer les réseaux de veille et assumer leurs responsabilités dans le cadre de la prévention (choix des sujets et thèmes des travaux, engagements, ...), l'accompagnement des étudiants et chercheurs (formation, mise à disposition des outils et moyens, encadrement), mais aussi dans la détection et la condamnation.

Les responsabilités individuelles

- L'étudiant

- L'encadreur qui reste lié par les actions de plagiat commises par ses étudiants encadrés
- L'enseignant-chercheur
- Le chercheur permanent

Chacune de ces catégories est régie par une réglementation qui lui est propre, et chacun doit assumer ses responsabilités individuelles, pour les actions d'infractions commises, devant les organes disciplinaires qui lui sont propres (Conseil de Disciplines pour les étudiants et Commissions paritaires pour les autres catégories), et en regard d'une réglementation qui lui est propre.

DEMARCHE POUR EVITER LE PLAGIAT :

Je suis	Ce que je dois faire	Ce que je dois éviter
Etudiant	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter mes enseignants - Mettre à jour mon état de l'art et mes références bibliographiques - Tenir mon plan de travail et l'exécuter du début à sa fin - Bien citer toutes les sources documentaires utilisées dans mon travail - Consulter mon encadreur pour la protection de toute contribution originale issue de mon travail - Consulter mon encadreur pour toute communication et/ou publication que j'ai l'intention de produire - Consulter mon encadreur et bien faire apparaître les co-auteurs qui ont participé à l'élaboration d'un travail que je publie 	<ul style="list-style-type: none"> - La fraude et la triche sous toutes leurs formes - Appropriation pure et simple d'une œuvre d'autrui ; - Copie partielle ou totale à partir d'une œuvre sans citer les auteurs originaux et les règles du renvoi aux références³ ; - Copier une idée ou une démarche originales ; - Copier des résultats scientifiques - S'approprier à titre individuel un travail collectif - La traduction à partir d'une œuvre établie dans une autre langue et s'approprier l'idée et le travail scientifique sans citer les auteurs originaux ; - Copier des modèles, des schémas, des cartes, des images ou tout autre support illustratif d'une démarche ; - Copier sur son voisin/collègue pendant un examen - Faire rédiger tout ou partie d'une œuvre (thèse, livre,

³ **Attention**, parfois il ne suffit pas de citer les références, notamment dans le cas des œuvres protégées par des copyrights. L'autorisation de l'auteur ou des ayants droits est alors exigée.

		<p>polycopié, rapport, ...) par une autre personne (étudiant, assistant, ...) sans le citer en qualité de co-auteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paraphrase - Contrefaçon - Auto-Plagiat ...
Enseignant Encadreur	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour mon état de l'art et mes références bibliographiques - Tenir mon plan de travail et l'exécuter du début à sa fin - Bien citer toutes les sources documentaires utilisées dans mon travail ... 	<ul style="list-style-type: none"> - La fraude et la triche sous toutes leurs formes - Appropriation pure et simple d'une œuvre d'autrui ; - Copie partielle ou totale à partir d'une œuvre sans citer les auteurs originaux et les règles du renvoi aux références⁴ ; - Copier une idée ou une démarche originales ; - Copier des résultats scientifiques - S'approprier à titre individuel un travail collectif - La traduction à partir d'une œuvre établie dans une autre langue et s'approprier l'idée et le travail scientifique sans citer les auteurs originaux ; - Copier des modèles, des schémas, des cartes, des images ou tout autre support illustratif d'une démarche ; - Paraphrase - Contrefaçon - Auto-Plagiat ...
Enseignant-chercheur	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour mon état de l'art et mes références bibliographiques - Tenir mon plan de travail et l'exécuter du début à sa fin - Bien citer toutes les sources documentaires utilisées dans 	<ul style="list-style-type: none"> - La fraude et la triche sous toutes leurs formes - Appropriation pure et simple d'une œuvre d'autrui ; - Copie partielle ou totale à partir d'une œuvre sans citer les auteurs originaux et les

⁴**Attention**, parfois il ne suffit pas de citer les références, notamment dans le cas des œuvres protégées par des copyrights. L'autorisation de l'auteur ou des ayants droits est alors exigée.

	<p>mon travail</p> <p>...</p>	<p>règles du renvoi aux références⁵ ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copier une idée ou une démarche originales ; - Copier des résultats scientifiques - S'approprier à titre individuel un travail collectif - La traduction à partir d'une œuvre établie dans une autre langue et s'approprier l'idée et le travail scientifique sans citer les auteurs originaux ; - Copier des modèles, des schémas, des cartes, des images ou tout autre support illustratif d'une démarche ; - Paraphrase - Contrefaçon - Auto-Plagiat <p>...</p>
Chercheur	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour mon état de l'art et mes références bibliographiques - Tenir mon plan de travail et l'exécuter du début à sa fin - Bien citer toutes les sources documentaires utilisées dans mon travail <p>...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La fraude et la triche sous toutes leurs formes - Appropriation pure et simple d'une œuvre d'autrui ; - Copie partielle ou totale à partir d'une œuvre sans citer les auteurs originaux et les règles du renvoi aux références⁶ ; - Copier une idée ou une démarche originales ; - Copier des résultats scientifiques - S'approprier à titre individuel un travail collectif - La traduction à partir d'une œuvre établie dans une autre langue et s'approprier l'idée et le travail scientifique sans citer

⁵ **Attention**, parfois il ne suffit pas de citer les références, notamment dans le cas des œuvres protégées par des copyrights. L'autorisation de l'auteur ou des ayants droits est alors exigée.

⁶ **Attention**, parfois il ne suffit pas de citer les références, notamment dans le cas des œuvres protégées par des copyrights. L'autorisation de l'auteur ou des ayants droits est alors exigée.

		les auteurs originaux ; - Copier des modèles, des schémas, des cartes, des images ou tout autre support illustratif d'une démarche ; - Paraphrase - Contrefaçon - Auto-Plagiat ...
--	--	---

IV. LES SANCTIONS

Attention !!

Si malgré toutes les mesures de préventions et de luttes, un acte de plagiat est commis, son auteur s'expose à des **sanctions très graves et pouvant aller jusqu'à** :

- **Retrait des diplômes et titre obtenus**
- **Exclusion**
- **Sans exclure d'éventuelles poursuites judiciaires**

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

- [Arrêté N°933 du 28/07/2016, Fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat](#)
- [Ordonnance n°06-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 15 Juillet 2006, portant statut général de la fonction publique ;](#)
- [Décret exécutif n°08-130 du 27 RabieEthani 1429 correspondant au 03 Mai 2008, portant statut particulier de l'enseignant chercheur ;](#)
- [Décret exécutif n°008-129 du 27 RabieEthani 1429 correspondant au 03 Mai 2008, portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire ;](#)
- [Décret exécutif n°08-131 du 27 RabieEthani 1429 correspondant au 03 Mai 2008, portant statut particulier du chercheur permanent ;](#)
- [Décret exécutif n°98-254 du 24 RabieEthani 1419 correspondant au 17 Aout 1998, modifié et complété, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire ;](#)
- [Décret exécutif n° 04-180 du 5 Joumada El Oula 1425 correspondant au 23 Juin 2004, fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire ;](#)
- [Décret exécutif n°08-265 du 17Chaabane 1429 correspondant au 19Août 2008, portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat ;](#)
- [Décret n°71-215 du 25 Aout 1971, modifié et complété, portant régime des études médicales ;](#)
- [Arrêté n°547 du 2 juin 2016, fixant modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat ;](#)

- [Arrêté n°362 du 9 Juin 2014, fixant les modalités d'élaboration et de soutenance du mémoire de master ;](#)
- [Arrêté 371 du 11 juin 2014 portant création composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur ;](#)
- [Ordonnance n°03-05 du 19 Juillet 2003, relative aux droits d'auteur et aux droits voisins ;](#)

PROCEDURE PROPOSEE POUR LE TRAITEMENT DES CAS DE PLAGIAT :

- a. Une fois pressenti ou dénoncé, le délit éventuel est communiqué à une instance institutionnelle (conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire) qui en fait l'instruction.
- b. Dès l'instruction d'un dossier, le requérant (tout comme le plagié et le présumé plagieur) est assuré de la confidentialité durant le temps de l'analyse du dossier
- c. Le dispositif permet la fourniture de mémoires contradictoires, ainsi que celles de réponses et d'appels argumentés avant la publication des conclusions.
- d. Ce dispositif caractérise la faute, en regard de son ampleur et de son caractère avéré ou pas ; puis, il suggère aux parties et tutelles concernées des modalités de réparation, voire de sanctions.
- e. Garantir la transparence des analyses et procédures pour être indiscutables et plus facilement acceptées par tous, des décisions d'arbitrages supposent d'être argumentées et ne peuvent relever de la seule considération d'autorité.
- f. Il importe donc que le (conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire) assure une instruction des dossiers dans le cadre d'un processus transparent, ce en séparant le constat (juger sur pièces et juger les pièces), le jugement d'arbitrage et les attendus expliquant clairement les raisons et fondements de la décision adoptée.

En particulier, il est important de qualifier les faits et la nature de la faute : à la fois pour permettre une bonne instruction des dossiers, et pour ouvrir, le cas échéant, la possibilité de recours contradictoire.

V. QUIZZ

A- CONNAISSANCE DU PLAGIAT

1-	<p>Lequel des actes suivants est considéré comme plagiat :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Copier un texte sans citer sa source b. Prendre des images sur des sources numériques publiques et les insérer pour illustrer mon texte sans citer leurs sources c. Reprendre une partie d'un travail effectué en groupe, avec des collègues étudiants, pour l'insérer dans un rapport individuel, sans citer la source 	<p>La réponse est "TOUTES"</p> <p>Explication : Il faut mentionner toujours les sources. On doit donner la référence de toute information empruntée à un auteur, que ce soit ses mots ou ses idées.</p>
2-	<p>Est-ce que l'acte de plagiat est considéré comme un délit puni par la loi ? Répondre par Vrai / Faux</p>	<p>La réponse est "VRAI"</p> <p>Explication : On considère le plagiat comme du vol</p>
3-	<p>Je peux modifier le texte d'une citation, pour y apporter plus de clarté, en la mettant entre guillemets et en respectant la règle du référencement. Répondre par Vrai / Faux</p>	<p>La réponse est "VRAI"</p> <p>Explication : Toute modification dans une citation doit être signalée par les crochets [...].</p>
4-	<p>L'acte du plagiat est excusé si :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Je n'étais pas informé sur le plagiat b. J'ai inséré un passage et je ne connaissais pas les sources c. J'ai tout reformulé en gardant l'idée d. Aucune des réponses 	<p>La réponse est "d"</p> <p>Explication : On considère le plagiat comme un délit c'est dans la loi et nul n'est sensés ignorer la loi</p>
5-	<p>Je n'ai pas besoin de citer ma source quand je prends un texte/information sur Wikipédia, puisqu'il n'y a pas d'auteur. Répondre par Vrai / Faux</p>	<p>La réponse est " VRAI "</p> <p>Explication : Oui, il faut citer votre source. Comme les auteurs ne sont pas identifiés, on indique le nom de l'encyclopédie en ligne, l'article en question, l'adresse URL et la date de consultation.</p>
6-	<p>Je publie des informations précises sur un phénomène (par exemple le nombre d'habitants d'un pays), sans citer la source. C'est du plagiat ? Répondre par Vrai / Faux</p>	<p>La réponse est " VRAI "</p> <p>Explication : Oui, il faut citer votre source (site de l'INStatistiques par exemple). Les données, les statistiques ne sont pas de notoriété publique.</p>
7-	<p>Un collègue a déposé un travail scientifique (article / rapport /</p>	<p>La réponse est " VRAI "</p> <p>Explication :</p>

	communication) et il me propose de me citer en qualité de co-auteur sans que j'ai collaboré à la réalisation de ce travail. C'est de plagiat. Rep : Vrai / faux	Vous n'avez pas participé à l'élaboration de ce travail, donc le faire passer comme le vôtre constitue un acte de plagiat.
8-	Je dois remettre mon rapport concernant une expérience scientifique et je manque de moyens expérimentaux. J'ai inventé des données et des résultats expérimentaux, mais ma base théorique est bonne. C'est du plagiat. Rep : Vrai / faux	La réponse est " VRAI " Explication : Comme ces expériences, observations et idées ne sont pas les vôtres, vous n'avez pas à les inventés. Par contre, on doit toujours citer lorsqu'il s'agit des expériences, des observations ou des idées de quelqu'un d'autre.
9-	On me dit que prendre des idées et s'inspirer de ce qui relève du Domaine Public n'est pas considéré comme acte de plagiat. C'est quoi le domaine public. Choisir la bonne réponse : a- Ce qui a été publié depuis plus de 75 ans b- Quand l'auteur est mort et qu'il n'y a pas d'héritier ayant droit c- C'est les connaissances qui sont enseignées à tout le monde et qu'on retrouve dans tous les livres pédagogiques d- C'est ce qui est mis en public, et gratuit, sur les sites internet	La réponse est " a " Explication : Consultable librement ne veut pas dire réutilisable librement. Il faut s'assurer que l'auteur a autorisé sa réutilisation (par une Licence Creativecommons, ou en acceptant une demande), ou bien qu'elle est tombée dans le domaine public (en général, 70 ans après la mort de l'auteur)

B- FORMES DU PLAGIAT

1-	On veut insérer une partie de texte trouvé sur Internet, sans le mettre entre guillemets Répondre par Vrai / Faux	La réponse est " FAUX ". Explication : Non seulement on doit mettre l'extrait entre guillemets, mais on doit également en mentionner la source.
2-	On veut insérer une partie de texte trouvé sur Internet, sans le citer dans les références. Répondre par Vrai / Faux	La réponse est " FAUX ". Explication : on doit mentionner la source en mettant les références
3-	J'ai trouvé un texte intéressant pour mon travail, rédigé dans une langue étrangère. Je peux le traduire sans citer ses références. Répondre par Vrai / Faux	La réponse est " FAUX " Explication : Vous n'avez pas produit ce travail, la traduction d'un extrait sans mettre les références constitue un acte de plagiat.
4-	Je suis pressé pour remettre un rapport important, et un ami me propose son	La réponse est " FAUX " Explication : Vous n'avez pas produit ce travail,

	rapport qu'il a déjà remis et validé dans un autre cours. Puisque j'ai l'autorisation de mon ami, ce n'est pas du plagiat. Répondre par Vrai / Faux	donc le faire passer comme le vôtre constitue un acte de plagiat.
5-	Si je change la formulation des phrases pour reprendre des idées que j'ai trouvées dans un autre texte, ce n'est pas du plagiat puisque je ne copie pas le texte. Répondre par Vrai / Faux	La réponse est "FAUX" Explication : c'est de la paraphrase. On ne copie pas les mots mais on copie les idées.
6-	Les connaissances communes et de notoriété publique n'ont pas besoin d'être référencées. Répondre par Vrai / Faux	La réponse est "VRAI" . Explication : Un fait de notoriété publique n'a effectivement pas à être cité. Par contre, toute interprétation d'un fait doit être citée.
7-	Je n'ai pas besoin de citer les références quand j'utilise mes propres travaux. Répondre par Vrai / Faux	La réponse est "VRAI" Explication : Comme ces expériences, observations et idées sont les vôtres, vous n'avez pas à les citer. Par contre, on doit toujours citer lorsqu'il s'agit des expériences, des observations ou des idées de quelqu'un d'autre.
8-	Traduire un texte peut être considéré comme une nouvelle production et on n'a pas besoin de citer la source. Répondre par Vrai / Faux	La réponse est "FAUX " Explication : 1) Si on présume que les lecteurs comprennent l'anglais, il n'est pas obligatoire de traduire la citation: on doit alors mettre l'extrait de langue anglaise en italique et entre guillemets. 2) Si on pense que les lecteurs ne comprennent pas l'anglais, on doit d'abord essayer de trouver une traduction déjà publiée de l'extrait. Si aucune traduction n'a été publiée, on doit traduire soi-même l'extrait, le mettre entre guillemets et indiquer la mention [Notre traduction] entre crochets
9-	Je suis en train de rédiger un travail scientifique (article / rapport / communication), et je veux insérer des résultats obtenus avec un étudiant que j'ai encadré. Choisir parmi les propositions : a- Je n'ai pas besoin de le citer puisque c'est moi qui a proposé le sujet et encadré cet étudiant dans ses travaux ; b- La revue exige un mono auteur et je ne peux pas insérer de co-auteurs c- Je ne le cite pas et je m'excuse	La réponse est "d" Explication : Vous devez mentionner co-auteur dans tous les cas

	<p>auprès de lui</p> <p>d- Je le cite en co-auteur dans tous les cas</p>	
10-	<p>J'ai participé à un travail collectif et interdisciplinaire et je veux en extraire les résultats pour la rédaction d'un article dans ma spécialité. Les autres membres du groupe relèvent de spécialités différentes :</p> <p>a- Je n'ai pas besoin de les citer, puisque ils ne sont pas de la spécialité de la revue et l'article ne leur sert pas</p> <p>b- Je les consulte pour demander leur autorisation avant de rédiger l'article</p> <p>c- Je les cite en qualité de co-auteur dans tous les cas</p>	<p>La réponse est "c"</p> <p>Explication : Vous devez mentionner co-auteur dans tous les cas</p>
11-	<p>A l'Ecole, nous étions autorisés à puiser des informations sur Internet pour la rédaction de nos rapports. Cela reste valable</p> <p>Rep : Vrai / Faux</p>	<p>La réponse est "FAUX "</p> <p>Explication : Il faut mentionner toujours la source.</p>
12-	<p>Je veux publier un article scientifique, et je l'ai proposé sous deux intitulés différents à deux revues différentes. J'en ai le droit.</p> <p>Rep : Vrai / Faux</p>	<p>La réponse est "FAUX"</p> <p>Explication : Vous avez signé un copyright de la première revue certifiant que votre travail n'a pas été soumis au paravent.</p>
13-	<p>Un ami et moi avons l'habitude de faire nos révisions ensemble et de partager nos résultats et rapports, surtout quand ils ont été bien notés.</p> <p>Est-ce que c'est du plagiat.</p> <p>Rep : Oui / Non</p>	<p>La réponse est "NON "</p> <p>Explication : Comme ces expériences, observations et idées sont les vôtres, vous n'avez pas à les citer. Par contre, on doit toujours citer lorsqu'il s'agit des expériences, des observations ou des idées de quelqu'un d'autre.</p>

C- PREVENTION DU PLAGIAT

1-	<p>Quelle est l'utilité de citer les sources quand on effectue un travail de recherche :</p> <p>Choisir la réponse parmi :</p> <p>a. Pour le respect de l'éthique et reconnaître les vrais auteurs</p> <p>b. Pour se protéger du plagiat</p>	<p>La réponse est "e"</p> <p>Explication : Il faut effectivement remplacer des mots de la paraphrase par des synonymes, mais il faut également modifier la structure des phrases, changer les parties du discours et effectuer tout autre changement jugé pertinent. Une</p>
----	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> c. Pour donner plus de crédibilité à notre travail d. Pour permettre aux lecteurs d'accéder à plus d'informations sur le sujet e. Toutes les réponses sont vraies 	bonne paraphrase implique que l'on comprend aisément ce que l'auteur a voulu dire et qu'on l'exprime dans ses propres mots.
2-	<p>J'effectue un travail et j'ai trouvé un passage dans un travail publié par un auteur A, que je veux citer, mais en fait l'auteur A l'a lui-même tiré du travail d'un auteur B qu'il a cité. Dans mes références est-ce que je dois citer :</p> <p>Choisir la réponse parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. L'auteur A b. L'auteur B c. Les deux 	<p>La réponse est "b"</p> <p>Explication : On doit donner la référence de toute information empruntée à un auteur, que ce soit ses mots ou ses idées</p>
3-	<p>Je ne sais pas ce que c'est que le plagiat, je m'informe auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Mes amis de l'université b- Les sites Internet c- Le site de mon établissement d- Mon enseignant directeur de thèse 	<p>La réponse est "d"</p> <p>Explication : - Consulter mon encadreur pour la protection de toute contribution originale issue de mon travail</p>
4-	<p>Quelles sont les comportements qui me permettent d'éviter le plagiat :</p> <p>Choisir parmi les propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Je prends le temps de bien maîtriser l'état de l'art de mon sujet et connaître les références qui lui sont associées. b- Consulter mon encadreur pour toute communication et/ou publication que j'ai l'intention de produire 	<p>La réponse est "toutes"</p> <p>Explication : - Mettre à jour mon état de l'art et mes références bibliographiques</p>
5-	<p>Dans mon université, on nous fait signer un engagement dans le cadre d'une charte 'éthique et anti-plagiat' avant de démarrer tout travail de recherche.</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Ce n'est pas normal, c'est de l'abus puisque la loi reconnaît l'innocence jusqu'à la preuve de la culpabilité. b- C'est une démarche sage et cohérente puisqu'elle réveille la responsabilité individuelle et entretient la veille collective contre les risques de dérives. 	<p>La réponse est "b"</p> <p>Explication : La veille collective contre les risques de plagiat.</p>

6-	<p>Mon université a mis en place un service anti-plagiat et l'a doté d'outils pour la détection. Elle exige que tous les travaux, qui y sont effectués, doivent être contrôlés avant leur publication et diffusion.</p> <p>a- Ce n'est pas normal, c'est de mon travail qu'il s'agit et je suis seul responsable de mon travail ;</p> <p>b- Je ne suis pas d'accord, parce que d'autres personnes peuvent me voler mon travail pendant cette opération de contrôle et avant sa publication.</p> <p>c- Oui l'université est responsable des travaux qui sont publiés en son nom, et elle doit s'assurer du respect des codes éthiques et des législations avant de procéder à toutes publications.</p>	<p>La réponse est "c"</p> <p>Explication : Oui l'université est responsable des travaux qui sont publiés en son nom</p>
----	---	---

D- SANCTIONS DU PLAGIAT

1-	<p>Le plagiat peut conduire son auteur à une exclusion de l'université. Répondre par Vrai / Faux</p>	<p>La réponse est "VRAI"</p> <p>Explication : Etre reconnu coupable de plagiat entraîne des sanctions diverses allant du simple avertissement au renvoi de l'université.</p>
2-	<p>Le plagiat peut conduire son auteur à se voir retirer le diplôme obtenu. Répondre par Vrai / Faux</p>	<p>La réponse est "VRAI"</p> <p>Explication : Etre reconnu coupable de plagiat peut entraîner au retrait du diplôme ou n'importe quel titre obtenu.</p>
3-	<p>Si je commets un acte de plagiat, je risque :</p> <p>a. Rien</p> <p>b. Le rejet de mon travail</p> <p>c. Des sanctions graves, et peut-être l'exclusion</p>	<p>La réponse est "c"</p> <p>Explication : Etre reconnu coupable de plagiat entraîne des sanctions diverses allant du simple avertissement</p>
4-	<p>Dans un rapport collectif effectué avec deux autres collègues, l'un de mes collègues a commis un acte de plagiat dans la partie qui lui était réservée. Le plagiat a été découvert et nous avons été punis collectivement.</p> <p>a. C'est injuste puisque nous n'étions pas informés de l'acte commis par notre collègue ;</p>	<p>La réponse est "b"</p> <p>Explication : la responsabilité est collective</p>

	b. La sanction est cohérente, puisque dans un travail collectif la responsabilité est collective	
5	<p>Une amie étudiante, était trop occupée par les révisions pour ses examens de fin d'année. Elle a payé pour la rédaction d'un rapport qu'elle devait remettre. Elle a obtenu une bonne note. Je pense faire la même chose. Qu'est-ce que je risque ?</p> <p>a. Au pire, le rapport est refusé et je dois le refaire</p> <p>b. Au pire, j'obtiens un zéro</p> <p>c. Je peux être traduit devant le Conseil de Discipline et la sanction peut être grave</p>	<p>La réponse est "c"</p> <p>Explication : être traduit devant le Conseil de Discipline et la sanction peut être grave</p>

VI. BOITE A OUTILS

BIBLIOGRAPHIE – OUTILS et LIENS UTILES

Logiciels

Comment savoir si on a fait un plagiat ?

Certains de ces programmes ne nécessitent ni abonnement ni inscription. Tapez « vérificateur de plagiat » dans le moteur de recherche Google pour trouver des programmes gratuits vous permettant de coller le texte à vérifier dans une fenêtre. Cliquez sur le bouton vérifier et laissez le programme chercher s'il trouve un texte identique sur Internet.

- Si vous le souhaitez, convertissez les documents PDF en documents Word. Même si tous les documents PDF ne sont pas systématiquement à suspecter, une personne qui remet un document sous ce format cherche peut-être à cacher son plagiat (les documents PDF sont considérés comme des images et non des textes).
- Les bons détecteurs de plagiat auront une fonction permettant de comparer le texte. Il peut y avoir quelques variations en fonction du logiciel, mais le principe reste le même : lorsque vous cliquez sur le bouton vérifier, le logiciel indique les parties du texte qui ont été plagiées en les surlignant. Cela vous permet de savoir quelles parties ont été plagiées au lieu de simplement vous dire « ce texte ou cet article a été copié ».

Quelques vérificateurs gratuits de plagiat :

- ✓ [COPYSCAPE](#)
- ✓ [PLAGIARISMA](#)
- ✓ [SMALL SEO TOOLS](#)
- ✓ [PLAGSCAN](#)

Quelques Liens utiles

- [MESRS](#)
- [Conseil National d’Ethique de de Déontologie Universitaire](#)
- [Logiciels anti-plagiat gratuit](#)
- Abonnement par la tutelle à un logiciel anti-plagiat ??
- [Logiciel anti-plagiat pour la langue arabe au niveau du CERIST](#)

Observations : un certain nombre d’établissements sont abonnés à des logiciels et applications de détections du plagiat, à l’exemple de l’université de Saida qui vient de l’annoncer sur son site par le lien [L’université de Saida vient de s’abonner au fameux logiciel de détection de plagiat URKUND](#)

Beaucoup de liens vers des sites consacrés au plagiat, sont disponibles sur la toile web et d’accès libre et gratuit, dont la quasi-totalité des établissements universitaires et de Recherche du monde. Nous citons, à titre non exhaustif les liens suivants :

[Plagiat mémoire : Comment éviter le plagiat de mémoire ? - Corep](#)
[www.corep.fr > le-guide-du-memoire > redaction-memoire](#)

A voir aussi :

- [Comment choisir son titre de mémoire ?](#)
- [Comment formuler sa problématique de mémoire ?](#)
- [Quelle méthodologie pour son mémoire ?](#)
- [Comment faire un préambule de mémoire ?](#)
- [Comment établir un plan de mémoire ?](#)
- [Comment rédiger une introduction de mémoire ?](#)
- [Comment rédiger une conclusion de mémoire ?](#)
- [Comment faire un résumé de mémoire ?](#)
- [Comment faire une bibliographie de mémoire ?](#)
- [Comment faire une annexe de mémoire ?](#)
- [Comment rédiger la page de remerciements de son mémoire ?](#)
- [Comment faire rédiger son mémoire ?](#)
- [5 choses essentielles pour réussir son mémoire](#)
- [Comment faire la mise en page de mémoire ?](#)

Une recherche rapide sur le net permet de trouver beaucoup d’informations et de sites, dont et à titre d’exemple :

[COURS SUR LE PLAGIAT EDUCNET](#)
[RESPECTER LE DROIT D’AUTEUR, PRÉVENIR LE PLAGIAT](#)
[COURS D’INFORMATION DOCUMENTATION LAVACANT](#)

Ouvrages édités :

كيف تتجنب السرقة العلمية؟

Khiati M. et Khaled A.S.

Centre de Recherche en Sciences Islamiques et Civilisation – Laghouat – 2019

Articles publiés :

[Le Plagiat Universitaire - ASJP - CERIST](#)

[Le Plagiat - CERIST](#)

[SÉMINAIRE SUR LE PLAGIAT EN ALGÉRIE -](#)